

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE D'AVIRON

Représentée par son président, Monsieur Jean-Jacques MULOT
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **8 500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Promotion des pratiques sportives pour tous (8 500 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 871 385 €

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

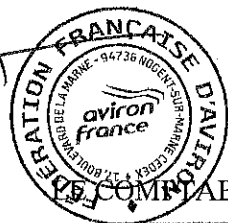
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

15 JUIL. 2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'AVIRON



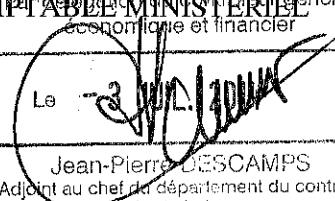
LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

COMPTABLE BUDGETAIRE ET

Par le directeur du contrôle général
économique et financier

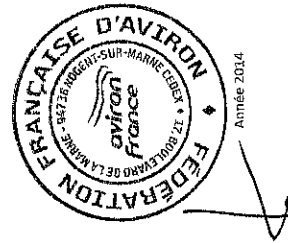
Le	
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire	

2101 275924

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers





Objetifs / Action / Rubrique	Montants		Demande	Accordés	Engag. fédéral
	Budget	Engag.			
Aider les clubs, les ligues et le C. Départementaux à concevoir leur projet associatif et à mieux se structurer	250 000 €	50 000 €	50 000 €	40 000 €	210 000 €
Action 1	250 000 €	50 000 €	50 000 €	40 000 €	210 000 €
Structuration fédérale	250 000 €	50 000 €	50 000 €	40 000 €	210 000 €
Développer la labellisation "Ecole Française d'Aviron"	15 000 €	7 000 €	7 000 €	2 000 €	13 000 €
Action 1	15 000 €	7 000 €	7 000 €	2 000 €	13 000 €
Structuration fédérale	15 000 €	7 000 €	7 000 €	2 000 €	13 000 €
Favoriser la mise en place d'animations adaptées aux différents types de pratiquants	38 500 €	18 500 €	18 500 €	18 500 €	20 000 €
Action 1	38 500 €	18 500 €	18 500 €	18 500 €	20 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	38 500 €	18 500 €	18 500 €	18 500 €	20 000 €
Développer l'aviron pour les personnes en situation de handicap	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 1	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Développer la pratique de l'aviron en milieu scolaire	40 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €
Action 1	40 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	40 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €
développer la pratique de l'aviron féminin. Fidéliser le public licencié au delà de 18ans	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Développer la pratique de l'aviron indoor	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 1	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Développer l'aviron de mer	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron féminin. Reconstruire le haut niveau féminin	850 000 €	600 000 €	600 000 €	570 000 €	280 000 €
Action 2	850 000 €	600 000 €	600 000 €	570 000 €	280 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	650 000 €	450 000 €	450 000 €	430 000 €	220 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	200 000 €	150 000 €	150 000 €	140 000 €	60 000 €
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron masculin	1 780 000 €	1 325 000 €	1 325 000 €	1 281 590 €	498 410 €
Action 2	1 780 000 €	1 325 000 €	1 325 000 €	1 281 590 €	498 410 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 500 000 €	1 140 000 €	1 140 000 €	1 106 590 €	393 410 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	280 000 €	185 000 €	185 000 €	175 000 €	105 000 €
Obtenir des résultats de haut niveau en handi-aviron	120 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	30 000 €
Action 2	120 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	30 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	120 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	30 000 €
Conforter le parcours d'excellence sportive et le fonctionnement des Pôles France	1 130 000 €	960 000 €	960 000 €	915 000 €	215 000 €
Action 2	1 130 000 €	960 000 €	960 000 €	915 000 €	215 000 €
Aides personnalisées (AP)	340 000 €	340 000 €	340 000 €	300 000 €	40 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	570 000 €	440 000 €	440 000 €	435 000 €	135 000 €
Action 3	220 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	40 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	100 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	27 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	120 000 €	107 000 €	107 000 €	107 000 €	13 000 €
Développer les compétences de l'encadrement	373 295 €	178 295 €	178 295 €	174 295 €	199 000 €
Action 2	373 295 €	178 295 €	178 295 €	174 295 €	199 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	123 295 €	123 295 €	123 295 €	123 295 €	0 €
Action 4	250 000 €	55 000 €	55 000 €	51 000 €	199 000 €
Formations fédérales	190 000 €	35 000 €	35 000 €	32 500 €	157 500 €
Professionalisation de l'activité	60 000 €	20 000 €	20 000 €	18 500 €	41 500 €
Développer la pratique de l'aviron dans une perspective d'amélioration de la santé, de prévention, de réathlétisation	35 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	15 000 €
Action 3	35 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	15 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	35 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	15 000 €
TOTAL	4 721 795 €	3 923 795 €	3 923 795 €	3 171 385 €	1 550 410 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)